

PROCES-VERBAL
 de la
 séance ordinaire du mardi 10 mai 2022

Présidence: Philippe Blaser, Président

Ouverture: 20h00

Appel: 43 membres présents, 8 membres excusés, 2 membres non excusés

Excusés	
	Claude Bidlingmeyer
	Ershela Bogdani
	Gianpaolo Celeschi
	Nathalie Eynard
	Samuel Gueissaz
	Jasmine Menamkat
	Carmelo Nicolo
	Christian Scaiola
Non Excusés	
	David Savelli
	Anita Islami

Le quorum est atteint: 81%

Ordre du jour

- 1- Assermentation.
- 2- Procès-verbal de la séance du 15 mars 2022.
- 3- Communications du Président.
- 4- Communications de la Municipalité – **Communiqué N° 7.**
- 5- **Réponse de la Municipalité** à l'interpellation «Développement innovant de la plage de Rolle».
- 6- Dépôt de **Préavis N° 23** - « Demande de crédit relative à l'élaboration de l'objectif logement de la commune ». Traité par la Cofin et une commission ad hoc.
- 7- **Préavis N° 16** - « Demande d'un crédit de construction pour la mise en séparatif et le remplacement de services sous la rue des Jardins». *Rapport de la Cofin et d'une Commission ad hoc, prise de décision.*
- 8- **Préavis N° 20** - « Demande de crédit relative à la construction d'une halle de stockage». *Rapport d'une commission ad hoc, prise de décision.*
- 9- **Associations** intercommunales:
 AIER – SIDERE – Conseil Régional Région Nyon – Enfance Jeunesse ENJEU.
- 10- **Divers** et propositions individuelles.

En ouverture de séance le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée, et assermente M. Denis Mézentin (PLR). Il fait voter l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité tel que présenté.

2. Procès-verbal de la séance du 15 mars 2022

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité tel que présenté.

3. Communications du Président

Le Président rappelle les votations fédérales et l'élection communale du 15 mai. Il signale ensuite avoir reçu un courrier de l'ARMOUP – Association Romande des Maîtres d'Ouvrages d'Utilité Publique qui s'intéresse aux logements. Présentation de cette association le 12 mai au Palais de Beaulieu à Lausanne.

4. Communications de la Municipalité

La Syndique rappelle l'action faite sous forme de bons d'aide aux entreprises qui étaient valables jusqu'à fin avril 2022. Etant donné qu'un montant de Fr. 20'000.- couvert par ces bons n'a pas été dépensé, le délai d'utilisation a été étendu à fin mai 2022.

Mme Rod signale que le 29 mai une conférence avec M. Ernst Zürcher, ingénieur forestier, sera donnée, conférence organisée par la Comed (Commission Energie Développement Durable) composée de citoyens et de membres du Conseil communal. Cet événement va de pair avec un autre événement qui aura lieu le mardi 31 mai, dédié aux propriétaires de biens immobiliers afin de les informer comment réaliser une rénovation énergétique à des fins d'économies énergétiques et économiques, et quelles subventions peuvent être obtenues par exemple au niveau du Canton.

Mme Ruchti informe que la Municipalité a travaillé en partenariat avec l'entreprise Nidecker pour la mise en place de l'un de leurs prototypes à la plage de Rolle pour la distribution de paddles. La prochaine étape aura lieu dans quelques semaines avec la distribution de matériel de sport sur les places de jeux aux Eaux et au Château. Le but est de tester les prototypes de matériel en libre-service avec un système d'échange pour la mutualisation des équipements. Un débriefing sera conduit en fin de saison.

5. Réponse de la Municipalité à l'interpellation «Développement innovant de la plage de Rolle».

M. Théodore explique que cette réponse ne peut pas satisfaire les initiants de l'interpellation tant elle leur laisse peu de perspectives pour que la plupart de leurs propositions voient bientôt le jour. Il souhaite revenir en particulier sur le terme de prématuré avancé au point 1.2 pour définir la suppression du parking. Qu'est-ce que la sécurité des familles rolloises se rendant à la plage à pied ou sur deux roues a de prématuré ? N'a-t-on pas plutôt trop tardé à sécuriser l'étroit chemin d'accès au parking ? Et si un sondage imaginait de le rendre rapidement aux adeptes de la mobilité douce ? Il est notoire que l'accès n'est en rien dissuasif et se réfugier derrière cet argument a quelque chose d'aléatoire. Il aimerait rappeler que lorsqu'il a été débattu de la création du Green Bus, il était question d'une boucle qui aille jusqu'à la plage en fin de semaine. Force est de constater que ce projet ne s'est pas arrêté à la plage, il est tombé à l'eau...

Mme Perren remercie la Municipalité de sa réponse rapide et a un souci par rapport aux plateformes d'accès sur les quais. Pourrai-t-on compter sur un positionnement de la Municipalité d'ici au printemps prochain sur ce sujet ? Quelques plateformes sur les quais permettraient aux rollois de se détendre et de profiter du lac en toute quiétude. Il faut toutefois bien réfléchir aux emplacements vu le passage de la CGN. Quant au radeau, elle a cru comprendre que celui des années précédentes serait remplacé, mais il se retourne dès que plusieurs personnes y prennent place. Afin d'éviter ce souci, il faudrait un radeau d'une plus grande surface comme on peut en voir dans d'autres communes. Peut-on espérer que le radeau soit remplacé au plus tard pour l'été prochain ?

Mme Conti remercie également la Municipalité de sa célérité à répondre, et ce qui l'interpelle est le côté dissuasif du parking au point 1.2. On remarque bien en été qu'il est loin d'être dissuasif puisque pris d'assaut. Ce point-là mérite une étude rapide et approfondie.

Mme Rod pense qu'elle va se répéter... la réponse est peut-être incomplète sur les sujets de mobilité mais des études beaucoup plus globales prenant aussi en considération ce lieu sont en cours. On ne peut pas commencer par mettre la charrue avant les bœufs en prévoyant des mesures sur cette zone avant d'avoir en main l'étude complète; il s'agit de prendre des décisions de manière objective. Elle espère pouvoir proposer de nouveaux aménagements dès que possible !

Mme Ruchti confirme qu'une réflexion va être menée au sujet de la plateforme dont le changement pourrait être prévu au budget 2023. L'accent va être mis sur l'accès rapide au lac par les quais avec une sécurisation par l'installation d'échelles et de rampes. L'objectif est la prochaine saison d'été.

M. Brandsma se demande, au sujet du parking proche de la plage, si l'énorme espace de l'usine TESA ne pourrait pas provisoirement être mis à disposition pour des places de parc.

Mme Ruchti prend note de l'idée mais il est prévu que les travaux du chantier Bernard Nicod, dont la dépollution du terrain, vont débiter dans les semaines-mois à venir. Il faudra donc vérifier au niveau du planning les capacités de superposition de ces deux propositions.

Le Président clôt la discussion.

6. Dépôt de Préavis N° 23 - « Demande de crédit relative à l'élaboration de l'objectif logement de la Commune ». Traité par la Cofin et une commission ad hoc : Edouard Dubuis (Président), Federico Rapini (rapporteur), Arbenita Zejna, Susete Ulliel, Gilbert Paquet, Samuel Gueissaz, Guy Morier-Genoud (membres).

7. Préavis N° 16 - « Demande d'un crédit de construction pour la mise en séparatif et le remplacement de services sous la rue des Jardins ». *Rapport de la Cofin et d'une Commission ad hoc, prise de décision.*

Mme Schlup, rapporteur de la Cofin, lit les conclusions du rapport identiques aux conclusions du préavis. Ensuite M. Hay, rapporteur de la commission ad hoc, lit les remarques de la commission en sus des conclusions, remarques qui ont conditionné la conclusion du rapport de la commission.

Le Président ouvre la discussion sur ce préavis mais la parole n'étant pas demandée, il clôt les débats et passe au vote qui montre que le préavis N° 16 est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

Vu le préavis de la Municipalité du 2 décembre 2021,

Entendu le rapport de la commission permanente des finances et de la commission ad hoc chargées d'étudier cet objet,

Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement des services sous la rue des Jardins tels que mis à l'enquête publique entre le 18 juin et le 17 juillet 2021.

2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 2'119'000.- TTC pour le financement des travaux.

3. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement sur une période de 30 ans et à l'imputer sur les comptes suivants, conformément à leur affectation:

a- Fr. 1'974'000.- TTC à imputer au compte 4600.504012 «Remplacement des collecteurs pour la mise en séparatif et le remplacement des services sur la rue des Jardins».

b- Fr. 49'000.- TTC à imputer au compte 4310.509032 «Eclairage public rue des Jardins».

c- Fr. 96'000.- TTC à imputer au compte 8300.504092 «Conduite de gaz rue des Jardins».

4. d'autoriser la Municipalité à avancer et emprunter le montant total de Fr. 2'119'000.- TTC en francs suisses auprès de l'établissement bancaire qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses.

Le **Préavis N° 16** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 10 mai 2022

8. Préavis N° 20 - « Demande de crédit relative à la construction d'une halle de stockage ». *Rapport de la Commission ad hoc, prise de décision.*

Le Président attire l'attention du Conseil sur l'amendement qui n'est pas recevable, car les amendements ne sont possibles que dans les conclusions du préavis, pas en dehors. On peut émettre des vœux, des suggestions mais pas d'amendements hors conclusion. Tel quel le rapport n'est pas votable. Au vu de ces précisions l'amendement est retiré par les commissionnaires et transformé en vœu.

M. Roland, rapporteur de la Commission, lit les conclusions du rapport identiques aux conclusions du préavis.

Mme Ulliell remarque que pour le montant de Fr. 1'400'000.- on peut construire une maison.

M. Paley a le même avis que Mme Ulliell et trouve complètement hallucinant de payer une construction aussi chère alors qu'elle devrait coûter environ Fr. 200'000.- à Fr. 300'000.-.

M. Hay estime que ces interventions ne sont pas très constructives et demande aux deux intervenants précédents quels seraient l'architecte et l'entrepreneur qui construiraient une halle à ce prix-là.

M. Haldimann souligne que l'ancienne Municipalité ainsi que la Municipalité actuelle ont pensé ce projet afin de concilier les exigences économique, écologique et pratique. C'est dans cet esprit-là que ce projet a été pensé.

M. Brandsma demande si pour ce projet on ne pourrait pas utiliser un béton un peu moins polluant.

M. Haldimann répond que les armatures présentes dans le béton choisi sont déterminées en fonction des contraintes de l'ouvrage, notamment son poids, et ne peuvent en aucun cas être allégées. En ce qui concerne le béton écologique ou à granulats recyclés, il n'a pas été conseillé pour cette réalisation pour laquelle il faut plutôt du béton de parement qui a moins de risques de traces et de rouille et qui résiste mieux à l'usure de l'environnement. Le prix de ce béton donne une plus-value estimée à environ 10% par les services techniques.

Le Président clôt les débats et passe au vote qui montre que le préavis N° 20 est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

Vu le préavis de la Municipalité du 17 janvier 2022,

Entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,

Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'autoriser la Municipalité à construire une halle de stockage sur la parcelle N° 372 de la déchetterie et d'imputer ce montant au compte 3540.503025 (Bâtiments et constructions – Constructions halle voirie).
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 1'466'000.- TTC pour le financement des travaux.
3. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 1'466'000.- TTC en francs suisses auprès de l'établissement bancaire qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses.
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement sur une durée de 30 ans.

Le Préavis N° 20 est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 10 mai 2022

9. Associations intercommunales

AIER – SIDERE – Conseil Régional Région Nyon – Enfance Jeunesse ENJEU.

Mme Perren annonce le prochain Conseil d'ENJEU qui se déroulera le mercredi 8 juin à Dully.

M. Schatzmann rapporte que lors de la dernière séance d'ENJEU, l'annonce faite par un collègue au sujet de l'éventuelle remise en question de la participation rolloise a fait quelques remous et suscité déception et étonnement de la part des délégués, avec le risque de braquer les autres communes. Ces propos ont été tempérés par d'autres membres rollois qui ont expliqué que cette prise de position ne concernait pas tout le Conseil communal rollois.

Mme Conti, pour Région Nyon, fait la promotion de l'application «guichet mobile» qui est une application pour les pendulaires qui souhaitent trouver d'autres moyens de penduler entre leur logement et leur travail. Promotion de cette application sera faite à partir de mi-mai.

10. Propositions individuelles et divers

Mme Bermejo-Dubois demande où est le préavis qui aurait dû être déposé ce soir en relation avec le postulat « Demande de suppression de la classification en zone de protection des eaux S1, S2 et S3 de la zone du tennis et du lieu-dit Petits Sapins » qui a été retiré lors de la séance du 15 mars 2022.

Mme Ruchti explique que le choix qui a été fait, compte tenu de l'importance du débat lors du dernier Conseil, a été d'intégrer les membres du Conseil au sein d'une commission afin de définir les axes de réflexion sur le maintien ou non de ces sources, compte tenu de l'enjeu d'importance pour les rollois d'aujourd'hui et ceux de demain. Raison pour laquelle les conseillers ont été conviés, par le biais du communiqué de la Municipalité N° 7 – point 7, à constituer une commission consultative de 8 membres dont la réflexion devra porter sur le futur de ces sources.

Mme Bermejo Dubois rétorque qu'elle ne se sent pas conviée à créer une commission consultative qui doit être convoquée par la Municipalité et pas forcément composée de conseillers, tous citoyens pouvant en faire partie. Mais que pourra faire cette commission ? Dire qu'effectivement les eaux sont polluées ? Suffisamment de travaux en font déjà état. Il n'y a pas vraiment lieu de créer une commission consultative et en plus en déposant un préavis la Municipalité pourra déjà largement bénéficier de l'avis des conseillers. On perd du temps et puisqu'aucun préavis n'a été déposé ce soir, elle déposera elle-même une motion.

Mme Ruchti a discuté et considéré que ce n'est pas une perte de temps de venir avec un préavis d'étude pour le maintien ou non de ces sources et de prendre quelques séances de commission pour définir ensemble les axes de réflexion du maintien et de la pertinence ou non de mandater une étude coûteuse pour la commune. La réflexion qui a lieu actuellement dans toutes les communes vaudoises ou presque sur le traitement du chlorothalonil est un enjeu d'importance

M. Roland rappelle qu'il y a quelques semaines une motion ou une interpellation concernant le reverdissement des préaux des écoles rolloises a été déposée. Il aimerait avoir un suivi du sujet.

M. Haldimann confirme que la Municipalité y travaille, mais ce qui paraît simple au premier abord, (planter des arbres), est plus complexe. Il faut des études, de la réflexion et mener des discussions avec les directeurs, les enseignants afin d'avoir un angle participatif, à moins que le Conseil ne veuille imposer sans discuter des agencements aux écoles. Ceci ne serait pas dans l'air du temps. La Municipalité préfère co-construire, ce qui nécessite plus de temps. Les premières mesures devraient être visibles dans le courant de l'été.

Mme Safi rebondit sur le fait que la plantation d'arbres en été n'est pas optimale, et à propos du tennis elle a l'impression que rien n'avance.

Mme Ruchti revient sur le sentiment que rien n'avance au tennis et rappelle que la question n'est pas liée entre le maintien des sources et le développement du tennis qui sont deux sujets différents. Indépendamment du secteur de protection des eaux il s'agit d'une zone de verdure qui ne pourra de toute façon pas être aménagée sans un plan de quartier, et un plan de quartier prend quelques années.

La Syndique annonce que pour le tennis on avance. Elle a pris contact avec le Rosey et M. Mounier est désormais la personne de contact avec le Rosey qui est partant pour mettre à disposition des courts, mais bien sûr de façon cadrée.

M. Mounier explique que le Rosey est ouvert à une coopération avec le tennis-club au vu du manque criant de disponibilité des courts. Le souci est que chaque partie a tendance à vouloir jouer au tennis à la même heure... Il n'empêche que l'étude de solutions est en cours. L'ouverture existe mais est faible et le besoin d'un troisième court reste important.

Mme Conti tient à rappeler aux conseillers que la Municipalité travaille à 4 personnes au lieu de 5 depuis déjà deux mois, et elle les remercie de leur travail.

Elle aimerait, par rapport au communiqué N° 7 dans le point 1 sur les finances, connaître lors du conseil qui présentera les comptes, le tableau des montants non dépensés en lien avec la situation sanitaire. En rapport au PM N° 16 qui vient d'être voté, elle est extrêmement allergique à l'ajout de places de parc le long de la Grand Rue.

La Syndique en prend note, et liste sera établie des dépenses non effectuées à cause du Covid.

M. Paquet trouve étonnant l'enjeu entre les sources et les courts de tennis. On peut poser des courts de tennis un peu partout alors que les sources ne se trouvent pas partout. C'est absolument prioritaire de maintenir les sources

puisque dans quelques années le réchauffement climatique sera peut-être d'un degré en moyenne ou de deux degrés et il y aura des problèmes d'eau. Les pâturages du Haut Jura sont déficitaires en eau depuis plusieurs étés et la tendance va atteindre la plaine. Il faut vraiment faire attention à ce problème d'eau qui est une réalité.

M. Bidlingmeyer remarque que comme chaque année la rue du Port est mise en sens unique pour faciliter l'accès au port et les manœuvres dans le parking. Pour fermer ce sens unique trois barrières ont été installées au nord de la rue sur lesquelles figure une interdiction de circuler, sauf pour les cycles. Les cycles qui descendent de la route de Genève et qui sont du côté du port sont soit obligés de passer sur le trottoir mettant ainsi en danger les piétons, ou de passer sur la rue en sens unique ce qui pose problème lorsqu'une voiture arrive en face, ou doivent s'arrêter pour laisser passer la voiture qui monte sur la route de Genève. Il y a trois barrières côte à côte, serait-il possible d'enlever la barrière du milieu afin de laisser passer les vélos et les vélos avec remorque pour faciliter leur sécurité ?

La Syndique répond que dès le lendemain il en sera discuté avec le responsable de la sécurité publique, et que ce devrait être possible.

M. Hay rassure Mme Conti en expliquant qu'il ne s'agit pas de nouvelles places de parc mais les places de parc dont il est question sont des places existantes sur lesquelles les porteurs de macaron pourront rester plus longtemps durant la durée des travaux.

M. Founou revient sur le dernier conseil durant il avait mentionné le fameux plan de mobilité; Mme Rod avait annoncé que lors du conseil suivant, donc ce soir, une partie de la réponse serait transmise, que d'autres éléments suivraient et que la CPUM serait régulièrement tenue au courant de l'avancement des travaux. Il aimerait quelques compléments d'information ce soir.

Mme Rod revient sur les propos de Mme Conti qui a souligné que les Municipaux ne sont qu'au nombre de 4, et qui font tout pour avancer sur ce dossier plus complexe qu'escompté. Les quatre municipaux-ales tiennent à faire les choses bien et jusqu'au bout il faut un peu plus de temps pour le présenter.

M. Haldidmann trouve que ses collègues sont très agréables en relevant que le collège municipal est composé de 4 membres, et il rappelle qu'il a été à l'arrêt suite à un accident. Elles n'étaient donc plus que 3 municipales à travailler et à tenir la boutique. Les conseillers peuvent aussi faire preuve d'empathie et comprendre qu'à 3 c'est encore plus difficile.

M. Walter demande où en est le plan lumière.

La Syndique indique que ça avance et qu'à la rentrée des nouvelles seront données.

M. Brandsma remarque qu'il y a déjà un plan lumière qui est en place depuis des années; qu'en est-il de celui-là sachant qu'il y a encore de toutes vieilles ampoules à remplacer ?

Mme Ruchti confirme que le plan lumière établi il y a quelques années commence à dater car l'évolution dans ce domaine est rapide. Il sert de base et de point de départ à sa mise à jour et son complément par le nouveau plan lumière. Tous les éléments aujourd'hui installés sont conformes et le plan de remplacement se poursuit petit à petit, selon les bases de l'ancien plan lumière qui sera suppléé par le nouveau plan lumière dès qu'il sera mis en place. On travaille toujours au remplacement possible mais certains points ont été priorisés, notamment l'installation des nouveaux points lumineux.

M. Rapini revient sur le point 6 du communiqué de la Municipalité relatif à l'Ukraine afin de saluer le travail de la commune dans l'accueil des réfugiés ainsi que celui du délégué à l'intégration. Il était présent à la séance du 5 mai où des familles ukrainiennes étaient présentes et il a eu l'impression qu'il y a une réelle volonté de tendre la main et de bien accueillir les réfugiés. Il invite à consulter le site www.integration.rolle.ch traduit en ukrainien.

Le Président rappelle la séance du 21 juin et clôt la présente séance à 21h03.

Au nom du Conseil communal

Philippe BLASER
Président




Violaine CHERPILLOD
Secrétaire

